



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Déclaration de politique étrangère

présentée par

Monsieur Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes

devant la Chambre des Députés
le 13 mars 2018

Seul le discours prononcé fait foi

DÉCLARATION DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

1. Lors de ma première déclaration de politique étrangère ici à la Chambre des Députés, en novembre 2005, j'avais souligné qu'un « multilatéralisme efficace », pour nous Luxembourgeois, était bien plus qu'un simple slogan. C'est avant tout une nécessité, pour garantir durablement la paix et la sécurité du Luxembourg et du monde.
2. Dans la déclaration de novembre 2014, sur base de l'expérience acquise au cours de notre premier mandat au Conseil de sécurité de l'ONU, j'avais décrit le multilatéralisme comme une construction dans laquelle les Etats seraient en quelque sorte des briques. Si ces briques commençaient à devenir poreuses, mais avant tout si le ciment qui tient les briques ensemble venait à lâcher, si la confiance dans les autres acteurs et dans le système lui-même venait à vaciller, alors toute la construction serait en danger et risquerait de s'écrouler.
3. Ce danger est aujourd'hui réel. L'accord de Paris sur le climat, les négociations commerciales, l'accord nucléaire avec l'Iran, le processus de paix au Moyen-Orient, les négociations à l'ONU sur un pacte mondial pour la migration, le droit international humanitaire: les accords multilatéraux et le cadre réglementaire international sont de plus en plus en ligne de mire. Ce qui constituait hier encore un consensus international – je pense notamment à la solution à deux Etats pour Israël et la Palestine – est aujourd'hui remis en question, de plus en plus souvent aussi sous l'influence de l'actuelle administration américaine.
4. La tendance vers l'unilatéralisme est claire, tout autant que la tendance à bafouer les droits de l'homme et l'Etat de droit.
5. Après la Seconde Guerre mondiale et la création des Nations Unies, les fondements d'un nouvel ordre international ont pu être établis, pour pouvoir empêcher une nouvelle guerre et pour consacrer la dignité humaine. Cette année, nous fêtons le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais dans de nombreux pays, ces droits sont bafoués quotidiennement. Aussi en Europe, il existe des pays où l'Etat de droit est en danger ; des pays où un populisme autoritaire se répand et n'hésite pas à cataloguer les journalistes et les responsables politiques libéraux d'ennemis du « peuple », de désigner les minorités et autres groupes vulnérables de « différents » et « indésirables » : des pays qui décrivent les migrants et les réfugiés comme une menace existentielle.

6. Nous, Luxembourgeois, devons continuer, avec nos partenaires de l'Union européenne et au-delà, de nous défendre contre cette vision du monde raciste, autoritaire et populiste, et nous mobiliser pour les droits de l'homme et l'Etat de droit. Nous continuons d'avoir foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, comme il est écrit dans la Charte des Nations Unies. Nous continuons de croire que chaque personne a les mêmes droits, indépendamment de son origine, de sa couleur de peau, de son ethnie, de sa religion, de son orientation sexuelle ou de son identité sexuelle, de sa situation sociale ou de ses convictions politiques. Et nous savons où cela mène quand la dignité de l'homme n'est plus considérée comme un principe essentiel.
7. Parfois, la question m'est posée de savoir s'il n'est pas déprimant et frustrant d'être Ministre des Affaires étrangères au moment où le monde semble être sans dessus-dessous. Je ne vais pas ici vous imposer d'exposé sur mes états d'âme. Mais je suis fermement convaincu que c'est justement dans une période aussi difficile que l'engagement diplomatique du Luxembourg est requis, plus que jamais : un engagement pour le multilatéralisme, pour nos libertés fondamentales et nos valeurs, pour les droits de l'homme et l'Etat de droit, dans le cadre d'une Union européenne forte, parce que cela correspond aussi à nos propres intérêts. Et pour se faire comprendre, il ne suffit pas toujours de caresser la vérité avec une politesse toute diplomatique, mais il est parfois approprié de dire ce que l'on a sur le cœur.
8. Il ne s'agit pas ici de noircir le tableau, ou de jouer les Cassandre, comme se complaisent à le faire les populistes. La tendance générale, dans laquelle se développe l'humanité, est une tendance positive. C'est ce que démontre par exemple Steven Pinker, un professeur de psychologie renommé de Harvard, statistiques concrètes à l'appui, comme le recul de la pauvreté, les progrès dans l'éducation, en médecine, ou la croissance du nombre de démocraties dans le monde : il y en avait 52 au début des années 90, on peut en compter 103 au jour d'aujourd'hui. Si le quotidien d'un Ministre des Affaires étrangères est forcément dicté par les crises et les urgences, il ne faut pas oublier pour autant la vue d'ensemble et le long terme. Cette vue d'ensemble laisse espérer que notre engagement n'est pas vain.

ENGAGEMENT POUR LE MULTILATÉRALISME ET LES DROITS DE L'HOMME

9. Je souhaite tout d'abord montrer, par une série d'exemples, comment la diplomatie luxembourgeoise s'engage concrètement pour nos valeurs et pour le multilatéralisme.
10. Un exemple est le **drame vécu par les réfugiés Rohingya au Myanmar**.

11. Ce qui s'est passé depuis le 25 août de l'année dernière dans l'Etat Rakhine au Myanmar, a été décrit par de nombreux mots. Jusqu'à présent, plus de 700.000 Rohingya ont dû fuir au Bangladesh. L'armée birmane parle d'« opérations de nettoyage » ou de « lutte anti-terroriste ». Déjà en septembre, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU avait averti qu'un véritable nettoyage ethnique avait lieu au Myanmar, et la semaine dernière, il a à nouveau utilisé le mot « génocide ». Nous savons, sur base de rapports fiables provenant de l'ONU, d'observateurs internationaux, de la presse et de la société civile, que des attaques systématiques et généralisées contre la population civile ont lieu. Selon l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ce sont des crimes contre l'humanité. D'après ce que je comprends de la situation, qui est certes complexe, il n'y a ici pas de doute. Avec l'appui du Luxembourg, l'Union européenne a adopté des sanctions ciblées contre les responsables militaires du Myanmar. Nous avons aussi exigé du gouvernement du Myanmar de faire examiner ces crimes par la Cour pénale internationale. Si cela ne devait pas avoir lieu, alors la communauté internationale devrait prendre ses responsabilités : soit le Conseil de sécurité doit référer la situation dans l'Etat Rakhine à la Cour pénale internationale, soit il faut ériger un mécanisme spécial, comme ce fut le cas pour la Syrie en 2016.
12. En novembre de l'année dernière, j'ai pu rencontrer Mme Aung San Suu Kyi à Naypyidaw, dans la capitale du Myanmar, en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères du dialogue Asie-Europe. A cette occasion, j'ai pu lui confier personnellement ma grande inquiétude à l'égard de la situation de la minorité musulmane des Rohingya dans l'Etat Rakhine, à l'ouest de son pays, à la frontière avec le Bangladesh.
13. Mon appel fut clair : la violence contre les Rohingya devait cesser immédiatement; l'accès à l'assistance humanitaire devait être garanti, aussi bien pour l'ONU que pour les ONG; dans le cadre d'un accord bilatéral avec le Bangladesh, un retour libre, sûr et digne des réfugiés devait être garanti.
14. Entretemps, un tel accord bilatéral a été signé. Il doit être mis en œuvre. Mais il faut avoir conscience que le retour des réfugiés Rohingya, lorsqu'il aura lieu, pourrait s'étaler sur dix ans.
15. Il faut bien reconnaître que nos attentes à l'égard de la lauréate du Prix Nobel de la Paix, ainsi que du processus de transition démocratique au Myanmar étaient peut-être trop grandes. Aung San Suu Kyi ne peut pas tout faire, dans un système où l'armée a en grande partie son mot à dire. Mais à travers son élection, elle porte une responsabilité politique décisive.

16. Plus proche de nous, je me suis aussi attelé à défendre nos **valeurs dans le contexte de la Turquie**, un pays voisin important de l'UE, un pays qui dispose du statut de candidat à l'adhésion à l'UE depuis 1999 et avec lequel les négociations ont été entamées en 2005.
17. En Turquie, la pression ne cesse de s'accroître sur les acteurs de la démocratie, de l'Etat de droit et de la société civile. La tentative de coup d'Etat de juillet 2016, qui a heureusement pu être déjoué, a malheureusement entraîné des mesures draconiennes. Des centaines de milliers de personnes, juges, magistrats, journalistes, fonctionnaires, enseignants, ou officiers, ont été soumis à une suspicion générale, suspendus de leurs fonctions, traduits en justice. La justice turque ne peut plus faire son travail de manière indépendante. La société civile est sous forte pression. La presse est attaquée de toute part.
18. Ce qui reste, est un climat de peur et de désespoir. Ces nombreuses personnes en Turquie, qui voyaient leur avenir dans un Etat de droit démocratique et dans l'Union européenne, craignent maintenant que cette même Union européenne les abandonne. Cela ne peut pas être le cas : nous devons nous engager plus systématiquement pour la protection des droits de l'homme et les libertés fondamentales dans ce grand et important pays. Il n'est pas trop tard pour aborder ce virage. C'est la raison pour laquelle je lance un appel solennel à la libération immédiate et inconditionnelle de Taner Kilic, Président d'Amnesty International de Turquie, et de tous les autres défenseurs des droits de l'homme, journalistes, magistrats, ou fonctionnaires, qui se retrouvent en prison en Turquie en raison de leurs convictions.
19. Dans le contexte de la Turquie, je souhaite aussi attirer l'attention sur l'importance du **Conseil de l'Europe**. Le Conseil de l'Europe, en tant qu'institution multilatérale de 47 pays et de 820 millions de citoyens, est très important pour défendre les droits de ces citoyens. Le Luxembourg soutient pleinement le Conseil de l'Europe, d'autant qu'il se trouve dans une profonde crise, un an avant son 70ème anniversaire, crise qui pourrait même remettre en question son existence. Cette crise a été déclenchée par toute une série de « premières » dans l'histoire du Conseil de l'Europe, comme notamment l'activation de l'article 7 au sein de l'Union européenne, point sur lequel je reviendrai plus tard.
20. C'est la première fois que l'article 46.4 de la Convention européenne des droits de l'homme a été appliqué, à la suite de la décision d'un de ses membres, l'Azerbaïdjan, de ne pas respecter une décision de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. C'est aussi la première fois que le Président de l'Assemblée parlementaire a dû démissionner à la suite de soupçons de corruption. Une première encore, que de voir un membre, la Russie, refuser d'honorer ses obligations financières au budget du Conseil de l'Europe, à la suite du retrait légitime de son droit de vote à l'Assemblée. Et c'est finalement la première fois qu'un membre qui fut un donateur

principal, la Turquie, a décidé de se retirer après une année en raison de son opposition à une décision de l'Assemblée. C'est la première fois de son histoire que le Conseil de l'Europe se trouve confronté à un retrait de quelques-uns de ses membres.

21. La légitimité du Conseil de l'Europe et de ses organes est systématiquement remise en question, et ce pas seulement par les non-membres de l'UE. Les moyens qui permettent au Conseil de l'Europe d'accomplir son mandat, sont retenus et font l'objet de chantage.
22. Cela ne peut pas continuer ainsi. Les droits de l'homme, qui sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme depuis la dernière Guerre mondiale, ne sont pas négociables. Ce sera aussi la teneur de mon discours que je tiendrai le 25 avril prochain à Strasbourg devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Proche Orient

23. Un autre exemple de l'engagement en faveur du multilatéralisme et des droits de l'homme, qui me tient particulièrement à cœur, porte sur le **droit des Palestiniens et des Israéliens**, à vivre en paix, en sécurité et dignité en tant que voisins au Proche Orient.
24. Plus de 100 ans après la déclaration de Balfour, et 50 ans après le début de l'occupation israélienne d'Est-Jérusalem, de la Cisjordanie et de Gaza, le conflit israélo-palestinien n'a rien perdu de sa centralité politique, stratégique et émotionnelle. D'autres conflits dans la région ne doivent pas servir d'excuse pour remettre en question les droits politiques des Palestiniens.
25. Un accord de paix entre Israël et la Palestine contribuerait beaucoup à calmer les tensions dans le monde arabe et entre le monde islamique et l'Occident. Si le conflit n'est pas résolu, il demeurera un foyer de frustration, de haine et de radicalisation.
26. Je demeure convaincu que le respect du droit international constitue la base pour la paix au Proche Orient. Il ne devrait pas y avoir de doute sur le droit d'existence d'Israël, ni sur le droit des Palestiniens à disposer de leur propre Etat. Nous devons continuer de souligner que le principe « terre pour la paix » reste d'actualité, tout comme les paramètres de l'UE pour une solution à deux Etats, qui se base sur les frontières de 1967.
27. L'Etat d'Israël fêtera son 70ème anniversaire le 14 mai. L'administration Trump a annoncé que l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem sera inaugurée le même jour, suite à l'annonce faite par le président le 6 décembre de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Ce choix de date constitue une provocation totalement inutile pour les Palestiniens et le monde arabe, puisqu'ils associent le 14 mai à la « Nakba », la catastrophe de l'expulsion massive des Palestiniens en 1948.

28. La décision unilatérale sur Jérusalem brise le consensus international et est en violation de plusieurs résolutions de l'ONU, notamment la résolution 478 du Conseil de sécurité des Nations Unies de 1980. Ces résolutions stipulent que le statut de Jérusalem devra faire l'objet d'un accord négocié, et que ce dernier devra respecter les droits et les aspirations des deux parties.
29. Le statut de Jérusalem n'est pas seulement une question politique et juridique sensible, mais aussi une question religieuse et symbolique pour les Israéliens, les Palestiniens, plus de 400 millions d'Arabes, ainsi que pour des milliards de musulmans et de chrétiens dans le monde entier. La décision des États-Unis complique la mise en œuvre d'une solution à deux États, qui continue d'être le pilier des efforts européen et international en vue d'une solution au conflit. Sans Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, sans vivre côte à côte en paix et sécurité, il ne peut y avoir de solution à deux États. La solution à deux États est la seule solution équitable et durable. Les Palestiniens ont droit à leur propre Etat, et la création de cet Etat est également d'un intérêt vital pour Israël, afin de garantir son avenir démocratique et démographique.
30. La décision sur Jérusalem apporte non seulement de l'eau au moulin des radicalisés, mais discrédite également les États-Unis en tant que médiateur neutre dans le processus de paix. Nous faisons ainsi partie de ceux qui demandent, avec d'autres, la mise en place d'un nouveau format multilatéral de négociations au sein duquel, l'UE, la Ligue arabe, ainsi que les pays européens et arabes, soient plus impliqués.
31. Les États-Unis ne peuvent plus être le seul médiateur. Mais évidemment, une solution ne peut être trouvée sans les États-Unis. J'espère qu'un jour, les États-Unis apporteront une fois de plus tout leur soutien à la solution à deux États.
32. Entre-temps, l'unité européenne doit être rétablie et nous devons éviter des épisodes comme le vote lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2017. Ce jour-là, six pays de l'UE se sont abstenus lors du vote sur Jérusalem, quelques jours seulement après que le Conseil européen eut confirmé le soutien de l'UE à la solution à deux Etats, précisant clairement que la position de l'UE concernant Jérusalem restait inchangée.
33. En tout état de cause, le Luxembourg continuera à œuvrer pour une position commune et cohérente de l'UE.
34. Cela vaut également pour la reconnaissance de la Palestine. De toute évidence, le Luxembourg veut voir un État palestinien viable et indépendant, dès que possible. Les Palestiniens ont un droit à l'autodétermination et à leur propre État. 136 pays ont déjà reconnu cet Etat à titre bilatéral.

Nous pensons qu'une masse critique d'Etats membres de l'UE est nécessaire pour reconnaître conjointement la Palestine. Pour que cette reconnaissance ait l'effet désiré et serve le processus de paix, elle ne peut être faite indépendamment du contexte international. Une coordination étroite avec les pays ayant une position similaire à la nôtre est donc nécessaire afin de choisir le bon moment pour maximiser l'impact de notre reconnaissance commune.

35. La position de la France sur cette question est très importante. En 2014, le Luxembourg a soutenu la France au Conseil de sécurité, ainsi que lors de la conférence internationale de Paris en janvier dernier, qui a souligné le consensus international pour la solution à deux États. La France a également une responsabilité particulière en tant qu'État membre de l'UE ayant un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.
36. La situation sur le terrain s'aggrave de manière continue, que ce soit à cause de la construction de colonies israéliennes dans les territoires occupés, également à Jérusalem-Est, ou à cause de la démolition de maisons, d'écoles et d'infrastructures palestiniennes. En réponse à la démolition de projets humanitaires en faveur des communautés palestiniennes vulnérables, le Luxembourg s'est joint aux démarches conjointes effectuées en octobre 2017, ainsi qu'au début de mars 2018, avec la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, la Suède et le Commission européenne. Ces démarches exigeaient, soit le retour des équipements confisqués, soit le remboursement de des frais occasionnés, conformément à la Quatrième Convention de Genève.
37. La résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 23 décembre 2016, exige clairement une cessation totale et immédiate des activités de colonisation dans les territoires occupés. Néanmoins, en 2017, près de 7 000 nouveaux logements ont été autorisés dans les colonies. Il est évident, malheureusement, qu'Israël se comporte comme si la résolution en question et le droit international n'existaient pas. En raison de ce comportement, la création d'un Etat palestinien devient plus difficile chaque jour qui passe.
38. Depuis les accords d'Oslo, donc depuis les 25 dernières années, le nombre de colons a doublé pour atteindre 600 000. 200 000 d'entre eux vivent à Jérusalem-Est. Israël doit prendre une décision, soit opter pour la solution à deux Etats, soit opter pour une politique de colonisation qui est en train de conduire en réalité à un Etat unique, qui comporte le risque de voir Israël devenir un Etat-apartheid.
39. Comme si la situation n'était pas assez difficile, les États-Unis ont également décidé de réduire considérablement leur contribution à l'agence des Nations Unies **UNRWA**, qui soutient les réfugiés palestiniens. L'UNRWA est surtout active dans les domaines de l'éducation et de la santé, et constitue un facteur important de stabilité à Gaza et dans toute la région. C'est pourquoi le

Luxembourg soutient cette agence. Qu'arriverait-il si plus de 260 000 enfants de la bande de Gaza ne pouvaient plus aller à l'école ? 80% des deux millions d'habitants de Gaza dépendent de l'aide humanitaire. Et leur situation pourrait s'empirer davantage encore. Une instrumentalisation politique de l'aide humanitaire destinée aux Palestiniens est tout simplement inacceptable. Après-demain, je me rendrai à Rome où je participerai à une conférence ministérielle extraordinaire organisée par mes collègues, les ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de la Suède et de l'Égypte, afin de trouver des solutions à la situation financière précaire de l'UNRWA et de garantir le fonctionnement de ses services. Un effort multilatéral est ici nécessaire, auquel devrait prendre part avec plus de vigueur les États arabes du Golfe.

40. Permettez-moi encore d'aborder le blocus de Gaza, en place depuis une décennie: il doit enfin être levé pour permettre une amélioration fondamentale des conditions de vie. Cela peut être facilité par une réconciliation inter-palestinienne et le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Oui, il y a de la violence à Gaza même, et aussi à partir de Gaza. Le Hamas opère souvent avec des méthodes criminelles, et il ne peut s'agir de défendre ses agissements. Il faut cependant se rendre à Gaza pour comprendre qu'on ne peut pas confiner deux millions de personnes dans un espace qui représente un septième du territoire luxembourgeois, et exiger que ces personnes agissent comme des gens normaux. Les conditions de vie à Gaza sont indignes du 21ème siècle et du monde civilisé!

Iran

41. Le prochain exemple que je veux invoquer ici est celui de notre **engagement avec l'Iran**. L'accord nucléaire avec l'Iran, qui est entré en vigueur en 2016, a démontré que la diplomatie multilatérale fonctionne, même si cela nécessite beaucoup de persévérance pour atteindre de tels résultats. L'année dernière, j'ai qualifié l'accord de « lueur d'espoir » et aujourd'hui, je maintiens cette assertion. L'accord assure que le programme nucléaire iranien ne peut être utilisé qu'à des fins civiles, et il doit être pleinement mis en œuvre, par toutes les parties et dans toutes ses composantes.
42. Jusqu'à présent, l'Iran applique l'accord à la lettre. L'AIEA l'a déjà confirmé dix fois. Malheureusement, cet accord important est continuellement mis sous pression par l'administration américaine. Le président Trump menace de quitter l'accord unilatéralement s'il n'est pas fondamentalement modifié et renforcé avant le mois de mai.
43. A ce propos, je tiens à souligner que l'accord nucléaire avec l'Iran est ancré dans une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Par conséquent, il ne peut être dénoncé unilatéralement. Le Luxembourg continuera à soutenir cet accord avec ses partenaires de l'UE.

44. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord nucléaire, nous avons normalisé nos relations avec l'Iran au niveau bilatéral. Cela ne veut pas dire que nous ne partageons pas les préoccupations de nos partenaires américains en ce qui concerne d'autres aspects de la politique iranienne, que ce soit concernant la situation des droits de l'homme dans le pays, la politique régionale de l'Iran ou encore son programme de missiles balistiques. Nous communiquons ces préoccupations aux autorités iraniennes. L'Iran a une responsabilité claire en ce qui concerne la paix et la stabilité dans la région.
45. Nous continuons à croire en l'engagement et au dialogue avec l'Iran. La politique de Hassan Rohani, qui a été réélu l'année dernière, est la meilleure chance pour les réformes. La fin de l'accord nucléaire renforcerait avant tout les durs dans le pays.

Syrie et Yémen

46. Notre engagement envers le multilatéralisme, le droit international et les droits de l'homme, est le plus critique en situations de guerre. Ceci est particulièrement le cas en **Syrie** et au **Yémen**.
47. La **guerre en Syrie** a mené à la plus grande crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a coûté la vie à plus de 340 000 personnes. La moitié de la population est soit déplacée à l'intérieur du pays ou a fui à l'étranger. Des dizaines de milliers de personnes ont été torturées à mort dans les prisons. Pourquoi? Parce qu'un dictateur, Assad, veut rester au pouvoir par tous les moyens. Son régime n'hésite pas à utiliser les formes de violences les plus répressives, même le gaz toxique, contre son propre peuple. Les images provenant de la Ghouta orientale sont insupportables. La région est assiégée, affamée et bombardée, comme au Moyen-Âge. C'est « l'enfer sur terre », selon les mots d'Antonio Guterres.
48. La situation sur le terrain est extrêmement compliquée et dangereuse: il y a des guerres dans la guerre, qui oppose des acteurs non étatiques, nationaux, régionaux et internationaux. Il y a un an, il était difficile d'imaginer que la situation pourrait s'aggraver. En raison de la lutte commune contre Daech, des alliances opportunistes se sont formées, mais surgit maintenant le risque d'un conflit grandissant avec des confrontations directes entre puissances régionales et internationales. En février, par exemple, nous avons été témoins de l'escalade la plus grave entre Israël et la Syrie depuis des décennies. Cet épisode a augmenté le risque de confrontations directes entre Israël, l'Iran et le Hezbollah.
49. Depuis le 20 janvier, la **Turquie** a lancé son opération militaire « rameau d'olivier » en Syrie. Elle vise principalement la milice kurde YPG, qui est soutenue par les Américains, et qui joue un rôle

crucial dans la lutte dans le combat contre Daech. Avec les « Forces démocratiques syriennes », la milice a libéré la ville de Rakka de Daech. Il y a quelques semaines, des miliciens pro-Assad ont rejoint le canton d'Afrin, augmentant le risque de conflits directs entre la Syrie et la Turquie. Il y a aussi le danger d'une confrontation indirecte entre deux partenaires de l'OTAN, la Turquie et les États-Unis. L'offensive turque risque indirectement de renforcer Daech, qui pour l'heure actuelle ne contrôle plus que trois zones en Syrie. Environ 98% des zones qui étaient sous contrôle de Daech ont été libérées.

50. Il est inacceptable que la Turquie, avec l'aide de milices plus ou moins extrémistes, puisse mettre en danger les populations civiles, en particulier dans la ville d'Afrin, sous le prétexte d'auto-défense. C'est pourquoi je demande à la Turquie l'arrêt immédiat des opérations militaires et en aucun cas de les étendre, pour empêcher les massacres de civils.
51. Les bombardements et les combats à Idlib, et particulièrement dans la Ghouta orientale, ont également augmenté de façon drastique au cours du dernier mois, et les souffrances de la population civile sont insupportables. Dans la Ghouta orientale, plus de 1000 civils ont été tués ces dernières semaines à cause de l'offensive du régime. Le scénario nous rappelle les méthodes utilisées lors de la capitulation d'Alep-Est en décembre 2016.
52. La Ghouta orientale se trouve à la périphérie de Damas et symbolise la guerre en Syrie. C'était l'une des premières régions à rejoindre l'opposition. C'était dans cette zone que l'attaque au gaz toxique la plus dévastatrice a été menée par le régime en août 2013, et le gaz de combat y a été de nouveau utilisé récemment.
53. Il est incompréhensible que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU utilisent leur veto pour bloquer les enquêtes indépendantes qui pourraient contribuer à identifier enfin les auteurs des attaques au gaz toxique, comme ceux de la Ghouta orientale ou de Khan Sheikhun en avril 2017.
54. Le Conseil de sécurité est paralysé depuis 2011 dans son effort de faire face à la situation en Syrie, principalement à cause de l'utilisation du droit de veto. C'est pourquoi, j'ai explicitement salué l'adoption unanime de la résolution 2401 du 24 février 2018, à l'initiative de la Suède et du Koweït. C'est une petite lueur d'espoir. La résolution exige que les combats cessent immédiatement et qu'une pause humanitaire d'au moins 30 jours soit maintenue dans toute la Syrie, afin que l'aide humanitaire puisse être distribuée et que les personnes gravement malades et blessées puissent être évacuées.
55. Pourtant, cette résolution a aussi été largement ignorée.

56. La Turquie, la Russie et l'Iran, garants du processus d'Astana qui a conduit aux zones dites de désescalade comme dans la Ghouta orientale et autour d'Idlib, doivent assumer leur responsabilité et imposer au régime syrien et à eux-mêmes un arrêt complet des opérations militaires. Il y a un risque que les attaques du régime et de ses alliés, ainsi que de la Turquie dans le canton d'Afrin, continuent sous prétexte de combattre le terrorisme.
57. Les bombardements dans la Ghouta orientale, à Idlib et dans la région d'Afrin doivent cesser immédiatement et la résolution 2401 doit être respectée et appliquée. Cela a été clairement demandé par l'Union européenne, et j'ai personnellement participé à la formulation de cet appel lors du dernier Conseil des affaires étrangères.
58. L'UE est le plus grand donateur d'aide humanitaire en Syrie et dans les pays voisins, qui subissent le gros des conséquences de ce conflit: la Turquie, le Liban, l'Irak, la Jordanie et l'Égypte ont accueilli plus de 5 millions et demi de Syriens. C'est important que nous continuions à soutenir ces pays.
59. Le Luxembourg a apporté sa part. Notre aide s'élève chaque année à 7,5 millions d'euros et aide notamment les enfants syriens à continuer à aller à l'école, même s'ils sont réfugiés. Mais notre position vis-à-vis de la Syrie est claire: « Pas d'aide à la reconstruction sans processus politique ».
60. Il n'y a pas de solution militaire pour la guerre en Syrie. Seule une solution politique peut conduire à une paix et une stabilité durables. Il n'y a pas d'autre alternative pour nous et nous continuons à soutenir l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Staffan de Mistura. Sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies du 18 décembre 2015, une transition politique doit être entamée, dans laquelle la population syrienne est représentée dans toute sa diversité religieuse et ethnique.
61. Et même si un processus politique commençait: les atrocités de ces dernières années ne peuvent pas simplement être ignorées. Les bombardements d'hôpitaux - près de 500 cas depuis 2011 – et de civil, ainsi que les attaques de gaz toxique, constituent des crimes de guerre selon le droit international. Il ne peut y avoir d'impunité pour de tels crimes. Nous nous sommes engagés sur ce point lorsque nous étions au Conseil de sécurité, et le Luxembourg a soutenu le mécanisme indépendant, qui recueille des preuves afin de traduire les auteurs en justice à l'avenir.
62. Quant à la **guerre au Yémen**, une solution militaire et l'impunité ne font pas partie des options. La médiation de l'ONU entre les différentes parties au conflit est au point mort et la guerre est devenue plus cruelle ces derniers mois. 80% de la population a besoin d'aide humanitaire. Le blocus est imperméable. Près de 18 millions des 27 millions de Yéménites font face à la pire

famine depuis des décennies. Comme en Syrie, la faim est utilisée comme une arme militaire au Yémen. Il y a aussi une épidémie massive de choléra.

63. A Genève, le Luxembourg a soutenu une initiative néerlandaise visant à enquêter sur les crimes de guerre au Yémen, dans l'espoir que cela puisse avoir un effet dissuasif. Nous contribuons également à travers notre assistance humanitaire.
64. Afin de mettre un terme au chaos au Yémen, qui ne profite qu'aux terroristes, les négociations politiques doivent recommencer le plus rapidement possible, pour rendre possible l'accès à l'aide humanitaire.
65. Les guerres en Syrie et au Yémen m'amènent à parler du défi central de notre temps: la migration et la crise des réfugiés.

UN DÉFI CENTRAL : LA MIGRATION ET LES RÉFUGIÉS

66. Actuellement, 5,6 millions de réfugiés syriens sont enregistrés auprès de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, le UNHCR, dans les pays voisins de la Syrie. Au Yémen, deux millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 190.000 personnes ont fui vers les pays voisins. Dans le passé, le Yémen accueillait de nombreux réfugiés ; en tant que seul pays de la péninsule arabe et de tout le Moyen-Orient, il a signé la convention de Genève relative au statut des réfugiés. A cause du conflit, le pays n'est plus en mesure de garantir une protection adéquate aux réfugiés. La situation des 280.000 réfugiés au Yémen, principalement des Somaliens, devient de plus en plus dramatique.
67. La migration et la crise des réfugiés ne sont nullement des concepts abstraits. Je me suis rendu sur place afin de **me faire une idée de la réalité** dans les pays de transit et d'origine. Pendant notre présidence du Conseil de l'UE en 2015, je me suis rendu en Italie et en Grèce, à Lampedusa et à Lesbos. En décembre 2017, j'ai visité deux camps de réfugiés à Athènes. Et, en février de cette année, j'ai pu me rendre compte de la situation très difficile en Libye et au Niger, deux étapes sur le chemin que beaucoup de personnes ont emprunté ces dernières années pour tenter de rejoindre la Méditerranée et l'Europe.

La Libye et le Niger

68. La situation en **Libye** reste d'une importance capitale pour l'Europe.

69. L'Organisation internationale pour les migrations estime qu'il y a actuellement entre 700.000 et un million de migrants en Libye. Certains d'entre eux se trouvent en Libye depuis plusieurs années, espérant une vie meilleure, soit là-bas, soit en Europe.
70. L'année dernière, 119.000 migrants sont arrivés en Italie en provenance de Libye. Tragiquement, 2.833 personnes se sont noyées dans la Méditerranée en essayant de la traverser.
71. Notre pays soutient la lutte contre le trafic d'êtres humains. Le Luxembourg a dépêché deux des quatre avions de surveillance déployés dans l'opération Sophia, actuellement déployée dans la Méditerranée. Et nous contribuons financièrement à la formation des garde-côtes libyens.
72. Une solution durable ne peut cependant être trouvée tant que le chaos règne en Libye et que le pays n'a pas de gouvernement uni et stable. Le pays a besoin d'institutions légitimes et fonctionnelles.
73. Nous devons promouvoir la stabilité politique. Par conséquent, le Luxembourg soutient les efforts de Ghassan Salamé, le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies, qui veut rassembler tous les acteurs libyens et faire avancer le processus politique sur trois voies: la réconciliation nationale, une nouvelle constitution et des élections crédibles, si possible encore cette année.
74. A Tripoli, j'ai visité le centre de détention Tarek Al Matar, géré par le gouvernement; le UNHCR et l'OIM y ont accès. Les conditions d'accueil du centre sont ignobles. Des centaines de jeunes hommes, majoritairement d'Afrique, étaient entassés les uns sur les autres. Mais on apercevait également des mères avec leurs enfants. En Libye, il y a également plusieurs prisons gérées par des milices privées et auxquelles l'ONU n'a pas accès. Les conditions de vie y sont encore plus inhumaines.
75. Heureusement, les autorités libyennes sont en train de fermer tous les centres où des violations ont été signalées. Des alternatives à la détention doivent impérativement être trouvées. J'ai plaidé auprès des représentants du gouvernement libyen que des structures doivent être créées pour le UNHCR et l'OIM. Dans ces structures, les personnes qui veulent être rapatriées volontairement pourront être décemment accueillies. Comme le Niger, la Libye ne devrait pas criminaliser et incarcérer les migrants, mais les accueillir dans des conditions humaines.
76. Dans le cadre de la migration légale, comme la réinstallation, les personnes nécessitant une protection spéciale doivent avoir la possibilité de commencer une nouvelle vie dans un pays européen. L'UE est prête à accueillir légalement 50.000 migrants pendant les deux prochaines

années. Ces personnes rejoindront l'UE via le Niger. Dans ce contexte, le Luxembourg prévoit d'accueillir 200 personnes d'ici fin 2019.

77. A Tripoli, j'ai souligné qu'un accord entre la Libye et le UNHCR pourrait améliorer le traitement des migrants. L'année dernière, le Luxembourg a mobilisé un million d'euros afin que le UNHCR puisse mieux protéger les personnes secourues en mer en Libye. Il est indispensable que la communauté internationale donne les moyens nécessaires à l'agence afin qu'elle puisse mener à bien son travail.
78. Lors de ma visite, je me suis également rendu dans un centre d'évacuation près de l'aéroport de Tripoli. Ce jour-là, des gens ont été rapatriés vers le Sénégal et le Cameroun. En 2018, avec l'aide de l'OIM, il est prévu que 30.000 migrants retourneront volontairement dans leur pays d'origine. Parallèlement, le UNHCR prévoit de réinstaller 8.000 réfugiés, soit directement, soit via le Niger.
79. Les violations des droits des migrants et des réfugiés doivent être clairement condamnées. Le premier objectif de l'UE doit être de protéger les droits des migrants et d'éviter davantage de morts en Méditerranée. C'est pourquoi nous saluons explicitement les efforts des pays africains qui rapatrient leurs citoyens.
80. Je tiens à souligner ici le rôle positif du **Niger**. Tout au long de ma visite du 6 au 8 février dans ce pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, et notamment lors de ma visite au centre de transit de l'OIM à Agadez, j'ai pu constater que les migrants y sont bien mieux traités qu'en Libye. Sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, le trafic de migrants est en train d'être stoppé. Et les personnes qui veulent migrer vers la Libye, on leur déconseille de le faire, afin de leur épargner qu'elles se retrouvent dans des conditions impossibles, comme maints de leurs prédécesseurs.
81. Il m'est impossible de relater ici toutes les **impressions personnelles** que j'ai ramenées de ces visites. Mais il s'agit d'une expérience très importante qui démontre, une fois de plus, que derrière les chiffres et les statistiques se cachent des destins de personnes et de familles, qui vont souvent de pair avec beaucoup de souffrances et de désillusions. Ces destins devraient nous motiver à chercher des solutions au niveau européen, et des solutions qui respectent la dignité de ces personnes, la dignité des réfugiés et des migrants : des solutions qui allient rigueur et solidarité, le droit et l'humanité.
82. Que disent les **statistiques**? En 2017, le UNHCR répertoriait environ 66 millions de réfugiés dans le monde entier, soit en dehors de leur patrie, soit à l'intérieur des frontières de leur pays d'origine. En Europe, la pression migratoire a considérablement diminué en 2017. Environ

707.000 personnes ont demandé le statut d'asile dans un Etat-membre de l'UE. Il s'agit d'une diminution de 43% par rapport à 2016, mais bien plus qu'avant la crise en 2015. 70% de ces demandes ont été déposées en Allemagne, en Italie, en France, en Grèce et au Royaume-Uni, et la plupart des demandeurs sont originaires de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak.

83. Bien que les chiffres soient clairement en baisse, l'année 2017 a de nouveau requis beaucoup d'efforts dans toute l'Europe en termes d'asile. 980.000 décisions ont été prises dans l'ensemble de l'UE, dont 40% étaient positives. Ceci signifie que les requérants bénéficient désormais d'une protection internationale. Environ 100.000 Syriens ont demandé l'asile en 2017 et 94% d'entre eux l'ont obtenu. Les retards de 2015 sont lentement mais sûrement rattrapés: 460.000 personnes sont aujourd'hui en attente d'une décision.
84. Globalement, 171.000 migrants ont rejoint l'Europe par la voie méditerranéenne, la plupart d'entre eux, environ 162.000, en traversant la Méditerranée orientale et centrale. En 2016, il s'agissait encore de 362.000 personnes. Malheureusement, trop de personnes se noient en Méditerranée: selon des estimations, en 2017, 3100 personnes sont mortes en route vers l'Europe.
85. La seule voie où les chiffres ont effectivement augmenté se trouve en Méditerranée occidentale. En Espagne, le nombre de migrants a doublé, passant de 14.000 à plus de 28 000, et la tendance est toujours à la hausse. Les Espagnols sont toutefois confiants qu'ils pourront gérer la situation, notamment avec l'aide du Maroc et du Sénégal.
86. Parmi les 707.000 migrants ayant demandé l'asile en 2017, il faut également tenir compte des personnes arrivées à partir d'un pays bénéficiant d'une exemption de visa, comme les Balkans occidentaux et la Géorgie. En outre, nous devons également prendre en compte les personnes qui ont été réinstallées et celles qui ont déposé des demandes dans plusieurs pays, appelées les « Dubliners ».
87. L'Europe est-elle prête pour la prochaine crise?
88. Ma réponse est : Non! Le programme législatif est toujours encombré. Malheureusement, l'atmosphère n'est pas très propice aux progrès. Après la crise de 2015, il est cependant clair que nous ne pouvons plus continuer avec les anciennes solutions politiques.
89. L'ensemble du système, qu'il s'agisse de l'asile, des frontières, de la coopération avec les pays tiers, des finances ou des mesures de solidarité, doit être profondément repensé. Ces projets législatifs ne sont aucunement terminés. Nous continuons d'avoir de fortes tensions entre les

différents États-membres en ce qui concerne l'accueil, les procédures d'asile et la répartition des demandeurs d'asile. Trois présidences successives ont échoué face au casse-tête qu'est la réforme du règlement de Dublin. Il faut également tenir compte des prochaines élections en Hongrie et il faut attendre comment la présidence autrichienne entrante va aborder la question.

90. Les élections qui ont eu lieu en Italie le 4 mars ont démontré qu'un manque de solidarité européenne, dans la gestion de la migration, discrédite l'UE dans son ensemble, ainsi que les partis politiques pro-européens. À mon avis, ceci a clairement contribué à la montée en flèche de l'extrême droite et du populisme en Italie, et il sera désormais beaucoup plus difficile de trouver des solutions européennes à la question migratoire.
91. La présidence bulgare du Conseil de l'UE fait actuellement beaucoup d'efforts pour finaliser un paquet équilibré d'ici la fin du mois de juin. Elle a déclaré qu'elle entend établir un ensemble de règles strictes pour les États membres se trouvant aux frontières extérieures ; les demandeurs d'asile devront strictement adhérer à ces règles et ainsi les « mouvements secondaires » seront supprimés. Pour que des pays comme l'Italie et la Grèce puissent assumer ce fardeau - après tout, leurs efforts garantissent le bon fonctionnement de l'espace Schengen - ils doivent être soutenus. Il est très regrettable que la solidarité forcée doive être évoquée. La solidarité est un pilier fondamental de l'Union européenne. Malheureusement, de nombreux pays la considèrent comme une voie à sens unique. La responsabilité et la solidarité doivent être encouragées par des moyens financiers provenant du budget de l'UE, par des experts des agences européennes comme Frontex et l'EASO, ainsi que par des réinstallations automatiques parmi les États membres.
92. L'UE compte toujours une majorité d'États membres qui veulent garantir la protection des réfugiés. Il est inadmissible que des États membres qui ne veulent pas aider les réfugiés à cause de la couleur de leur peau ou de leur religion puissent imposer leurs points de vue à la majorité. L'UE est fondée sur des principes démocratiques, comme l'État de droit. Les jugements de la Cour de justice doivent être mis en œuvre, que cela plaise ou non.
93. Il n'y a pas d'autre solution: il nous faut une politique européenne commune en matière de migration et de réfugiés, comme prévue par les traités ! La migration restera incontrôlable tant que la définition d'un réfugié, la durée des procédures, les conditions d'accueil et surtout les prestations sociales et le taux d'acceptation ne sont pas les mêmes partout en Europe. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un réseau de tribunaux européens, comme celui du brevet européen, qui garantit que les taux d'acceptation entre les différents États-membres convergent. Tant que ceci n'est pas le cas, les gens voudront rejoindre les pays où leurs chances d'obtenir une réponse positive à leur demande d'asile sont les plus élevées.

94. La solution n'est pas un nivellement par le bas en Europe pour déterminer qui sera l'Etat-membre le moins attrayant. L'Europe est et doit continuer à être une terre d'accueil pour les personnes qui ont besoin d'une protection contre la persécution. Je l'ai déjà dit, et je le répète volontiers: le fardeau des réfugiés doit être partagé plus équitablement. Une communauté comme l'UE doit être fondée sur la solidarité et l'équité. C'est pourquoi il faut réformer le règlement de Dublin, qui fixe les critères pour les pays qui traitent les demandes d'asile.
95. Il n'y a pas d'alternative à plus de solidarité. Si les pays d'entrée ne peuvent pas faire face à la crise, il y aura beaucoup de mouvements secondaires. Les autres États-membres réagiront en introduisant des contrôles aux frontières, compromettant Schengen. C'est pourquoi j'ai constamment plaidé ces dernières années pour une répartition plus équitable des demandeurs d'asile en Europe.
96. Nous devons également voir le phénomène migratoire sous une perspective plus large. Nous pouvons profiter énormément de la coopération avec des pays partenaires qui ne sont pas des États-membres. Je pense notamment aux Etats associés, la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, qui ont fait preuve de solidarité dans la crise migratoire, même s'ils n'étaient pas, sur le plan juridique, obligés de le faire. Au cours de ces dernières années, ils ont aidé l'UE en réinstallant plus de 7000 personnes. Ils ont agi résolument et par solidarité. Certains États membres feraient bien de suivre cet exemple.
97. Outre l'UE, le cadre international est également très important. L'ONU doit adopter, d'ici la fin de l'année 2018, un pacte mondial pour les réfugiés, ainsi qu'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Même si les Etats-Unis se sont retirés, et même s'il sera difficile pour l'UE d'agir d'une manière unie, j'espère que les discussions à l'ONU donneront une impulsion positive à la gestion globale de la migration, également dans le contexte européen.
98. La migration exigera beaucoup d'efforts de notre part au cours des prochaines années, au niveau européen et international. Les problèmes ne vont pas diminuer, et nous verrons si l'UE sortira renforcée de cette crise et mieux préparée pour l'avenir. Il y a encore beaucoup à faire, et beaucoup de choses doivent être faites si nous voulons agir de concert et créer une politique européenne commune en matière d'asile.
99. Ce n'est qu'avec une Union européenne forte que nous pourrons faire face à ces défis.

UNION EUROPÉENNE – AVENIR DE L'EUROPE

100. La manière dont nous traitons la question de la migration est très révélatrice de l'état d'esprit de l'Europe, ainsi que de notre motivation à relever ensemble ces redoutables défis et à les résoudre dans un esprit de solidarité.

Reprise économique, mais un chômage des jeunes beaucoup trop élevé

101. Jetons un coup d'œil sur la situation économique de l'Union européenne. Nous sommes aujourd'hui dans une meilleure position qu'il y a un an. La confiance des citoyens dans l'économie européenne est plus grande qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Les chiffres de la croissance ont évolué d'une manière positive, y compris dans la zone euro.
102. Cette tendance positive peut également être observée au niveau de l'évolution des chiffres du chômage. Eurostat rapporte qu'au cours d'une année, de 2016 à 2017, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a diminué de plus de 1,5 millions. Ceci est louable, mais n'est pas une raison pour célébrer prématurément. Il existe encore de grandes différences entre Etats membres, et le taux très élevé de chômage des jeunes est une bombe à retardement, notamment parce que cela permet aux mouvements nationalistes et populistes - de droite comme de gauche – de faire avancer leur agenda.

Matière à réflexion

103. Depuis la déclaration sur l'état de l'Union du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker et le discours sur la politique européenne du président français Emmanuel Macron à la Sorbonne, le débat sur l'avenir de l'Union européenne bat son plein.

Dialogue sur l'Europe avec les citoyens

104. Le Conseil et le Parlement européen débattront de l'avenir de l'Union européenne sous toutes ses facettes jusqu'aux élections européennes de 2019. Nous serons également à l'écoute des citoyens. Comme vous le savez, le Président français a proposé que soient organisées des consultations avec les citoyens de toute l'Union européenne. Cette initiative vise à donner aux gens l'occasion de partager, dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe, leurs attentes, leurs souhaits, leurs propositions et leurs inquiétudes. Au Luxembourg, nous aurons plusieurs discussions entre mai et juin. La conclusion de l'exercice se fera le 2 juillet, en présence du vice-président de la Commission, Frans Timmermans.

Moteur franco-allemand

105. Avant d'aborder certains défis auxquels l'Union européenne est confrontée, permettez-moi de dire quelques mots sur le moteur franco-allemand qui, je l'espère, sera bientôt relancé. L'appel d'Emmanuel Macron à refonder l'Union européenne a été repris par le nouveau gouvernement allemand dans son programme de coalition. La France et l'Allemagne, tout comme le Luxembourg, souhaitent donner un nouvel élan à l'Union européenne et coopérer plus étroitement sur les grandes questions européennes. Une coopération plus étroite au niveau européen sera également inscrite dans le nouveau traité de l'Élysée entre l'Allemagne et la France. Pour l'Union européenne, cela signifie une énergie renouvelée vers une Europe plus indépendante et plus capable.

Questions institutionnelles – importantes mais pas urgentes

106. L'Union ne peut agir que lorsque ses institutions sont en mesure de fonctionner correctement. Il ne faut donc pas s'étonner que nous débattions en ce moment un certain nombre de projets de réformes institutionnelles. Je ne suis pas vraiment convaincu de la nécessité d'opérer des changements immédiats, alors même que nous sommes confrontés à de nombreux défis plus urgents et importants.

107. Le Parlement européen s'est clairement prononcé en faveur du maintien du concept des «Spitzenkandidaten» pour les élections européennes de 2019. Je salue cette décision, car elle contribue à rapprocher l'UE de ses citoyens. C'était également l'une des priorités de notre présidence en 2015. Une solution définitive devra être trouvée à travers un dialogue entre le Conseil européen et le Parlement européen. Cela ne doit pas conduire à une collision frontale entre les compétences de ces deux institutions, car ceci aurait pour conséquence qu'aucune décision n'est prise. Le critère décisif devra être celui d'un large soutien du président de la Commission par la majorité du Parlement européen.

108. L'introduction de listes dites transnationales est une idée intéressante et un bon choix pour notre pays, étant donné que nous avons toujours défendu et continuons à défendre une intégration européenne aussi poussée que possible. Cette idée n'entre plus en considération pour 2019.

109. Une autre question institutionnelle qui est actuellement débattue est celle de la recomposition du Parlement européen après le retrait du Royaume-Uni en avril 2019. La proposition actuelle prévoit, entre autres, de réduire le nombre de députés de 751 à 705 et de redistribuer 27 des 73 sièges britanniques sur 14 États membres. Nous soutiendrons cette proposition au Conseil en juin, car nous pensons que de cette manière la proportionnalité dite dégressive restera garantie et que les sièges luxembourgeois ne perdront pas en importance.

110. D'autres idées de réforme, comme par exemple la proposition de réduire le nombre de commissaires de l'UE ou de fusionner la position du président de la Commission avec celle du président du Conseil européen, risquent de profondément modifier la structure institutionnelle. Nous devons faire attention à ne pas bouleverser l'équilibre interinstitutionnel actuel. De plus, les Etats membres n'ont que peu d'appétit pour un changement des traités. En même temps, nous avons besoin d'une discussion ouverte et honnête sur ces propositions qui portent sur les perspectives à long terme de l'UE. Le Luxembourg participera à ce débat de manière constructive.

Union économique et monétaire

111. Pour ce qui est des problèmes économiques et financiers, nous sommes sortis de la crise et les conditions positives actuelles nous permettent d'anticiper et d'envisager des réformes pour la zone euro qui rendront notre monnaie commune encore plus solide à l'avenir.

112. La discussion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire n'est pas nouvelle. Nous en discutons depuis la création de l'UEM, parfois plus souvent, parfois moins. La dynamique lancée en 2015 avec la publication du rapport des cinq présidents est montée d'un cran. Suite à la publication de son document de réflexion de mai dernier, la Commission a présenté ses nouvelles propositions le 6 décembre 2017, le jour de la Saint-Nicolas. Certaines idées peuvent être mises en œuvre immédiatement, d'autres seulement plus tard. Parallèlement, des négociations intensives sont en cours pour compléter l'Union bancaire, ce qui permettra de réduire les risques dans le secteur bancaire européen et de renforcer la solidarité. Ceci est dans l'intérêt des citoyens, car cela signifie qu'en cas de défaillance d'une banque, ce ne sont pas les contribuables qui devront payer la note. Par ailleurs, il existe des réflexions pour renforcer le mécanisme européen de stabilité (ESM) basé à Luxembourg, et pour le transformer en un fonds monétaire européen. Nous estimons qu'il est essentiel de ne pas supprimer, à court terme, un système qui fonctionne jusqu'à ce que nous puissions le remplacer par un autre qui soit soutenu par tout le monde. Cela signifie notamment que nous continuons à travailler sur une base intergouvernementale, même si nous devons garder à l'esprit que cela va en fait à l'encontre du traité de Lisbonne, selon lequel l'approche communautaire devrait être la règle, et l'approche intergouvernementale l'exception.

113. En ce qui concerne les questions budgétaires, nous estimons que la mise en place d'un budget pour la zone euro n'est pas nécessaire. A nos yeux, la meilleure solution serait celle mise en avant par le président de la Commission, lorsqu'il a suggéré d'inclure une ligne budgétaire spécifique dans le budget de l'UE qui nous permettrait de continuer de renforcer à l'avenir les investissements dans l'Union européenne.

114. Pour l'instant, nous pouvons retenir que toutes les questions importantes relatives aux idées de réforme au sein de l'UE restent plutôt superficielles et sont discutées de façon très abstraite. Cela pourrait changer rapidement une fois que le nouveau gouvernement allemand se mettra au travail. Le gouvernement luxembourgeois veut s'assurer que le bien-être de l'Europe primera dans ce débat, aussi bien au niveau tactique que stratégique.

La politique fiscale européenne

115. Concernant la politique fiscale européenne, un certain nombre d'idées ont émergé au cours des derniers mois, dont, entre autres, la proposition d'introduire une réglementation commune en matière de fiscalité des entreprises au niveau européen.

116. Dans ce contexte, il convient de souligner clairement que le Luxembourg ne soutient ni le dumping fiscal ni le nivellement vers le bas à l'aide de taux d'imposition extrêmement faibles. Dans le même esprit, le gouvernement a appuyé des mesures qui permettront de contrer la planification fiscale abusive. Je pense notamment à l'ATAD, la « Directive Anti-Tax Avoidance », que le Luxembourg va transposer en droit national dans les prochains mois. Compte tenu des efforts importants déployés par notre gouvernement au cours des dernières années, il devrait être possible d'entamer un dialogue constructif avec la Commission à ce sujet.

117. D'autre part, une coordination ou même une harmonisation des taux d'imposition des sociétés constituerait un développement de grande ampleur qui aurait un impact substantiel sur la souveraineté des Etats membres, car les règles fiscales sont spécifiques à chaque Etat de l'UE. Les uns par exemple ont des impôts directs élevés et des impôts indirects plus bas. C'est le cas de notre pays. Dans d'autres pays, c'est exactement l'inverse.

118. Dans ce débat, il importe de ne pas oublier non plus que la question de l'harmonisation des niveaux de taxation ne peut être considérée de façon isolée. Il s'agit d'un problème qui fait partie du débat global sur l'harmonisation fiscale en Europe. Il convient de rappeler que la Commission européenne a présenté dès 2016 des plans ambitieux visant à harmoniser la base d'évaluation de la fiscalité des entreprises dans l'UE. Ces discussions sont en cours ; le Luxembourg y participe de manière constructive, et le gouvernement espère être en mesure de poursuivre le dialogue avec la Chambre sur ce sujet.

119. Les propositions de la Commission sur l'harmonisation de la fiscalité des entreprises ont été formulées en partant du principe que la compétence des Etats membres concernant la détermination de leurs propres taux d'imposition n'en serait pas affectée. Dans ce contexte,

l'idée d'une coordination et d'une harmonisation des taux d'imposition est un développement entièrement nouveau. Le gouvernement se veut prudent à cet égard, en particulier dans le contexte d'une éventuelle harmonisation de la base d'évaluation.

120. Le Luxembourg est favorable à une fiscalité juste et cohérente des sociétés internationales et l'a démontré au cours des dernières années, par exemple lors des discussions sur le BEPS. En ce qui concerne plus spécifiquement la taxation des activités numériques, le Luxembourg convient que les règles actuelles ne sont pas toujours adaptées à la réalité de l'internet. Le Luxembourg soutient dans ce contexte une approche cohérente et des conditions justes et égales. Par conséquent, nous avons l'ambition de trouver une solution au niveau de l'OCDE. Cette dernière nous permettrait non seulement d'inclure les Etats membres de l'UE, mais également les autres grands pays industriels, comme le Japon et les Etats-Unis. Ceci correspond aux efforts entrepris au niveau international au cours des dernières années. Et c'est surtout dans l'intérêt de l'économie européenne.

L'Europe sociale

121. Un chantier qui a connu beaucoup de progrès au niveau européen ces derniers mois, c'est celui de l'Europe sociale. La Commission a, à juste titre, fait de l'expansion de la dimension sociale du marché intérieur une priorité et, ensemble avec le Conseil et le Parlement européen, elle a tenu ses promesses. Le Luxembourg s'engage fortement dans l'expansion de cette dimension sociale.
122. La liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux figure parmi les principes fondamentaux de l'Union européenne, et je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'économie luxembourgeoise souffrirait énormément si ces quatre libertés devenaient les victimes de réflexes protectionnistes et n'existaient que sur le papier. Pour que le marché intérieur puisse mener à plus de croissance et à un choix plus vaste en termes de biens de consommation, sans dumping social, nous avons besoin de normes sociales minimales qui peuvent être contrôlées par les autorités nationales.
123. Un exemple du travail législatif intensif est dominé par l'accord sur les modifications à apporter à la directive sur le détachement des travailleurs. Le Luxembourg a investi beaucoup d'énergie en faveur d'une solution ambitieuse et réalisable. Cet accord prévoit avant tout qu'un employé détaché reçoit le même salaire, avec des primes et des avantages découlant des conventions collectives applicables, qu'un employé effectuant le même travail, mais vivant dans le pays où le travail est exécuté. Pour le secteur des transports, qui est par définition mobile, on travaille actuellement sur une solution spécifique. Là aussi, le Luxembourg s'engage dans un accord

ambitieux d'un point de vue social et met l'accent sur les mesures de contrôle pour éviter la fraude, la tricherie et les abus.

124. A la fin de l'année passée, le Conseil, le Parlement et la Commission ont adopté un « pilier des droits sociaux » qui énonce un certain nombre de droits et de principes applicables dans toute l'UE, allant des conditions de travail à la sécurité sociale et aux retraites, jusqu'à la formation et l'égalité des chances. Maintenant, il convient de mettre en œuvre ces principes dans la pratique. Dans ce contexte, nous attendons de la part de cette Commission et de la suivante qu'elle table les propositions législatives et non législatives y relatives.
125. Un mot sur la révision du règlement sur la coordination des systèmes d'assurance sociale. La proposition de la Commission vise un changement de paradigme en ce qui concerne les indemnités et les prestations de chômage pour les travailleurs frontaliers. L'idée, selon laquelle les travailleurs transfrontaliers devraient à l'avenir dépendre de l'ADEM lorsqu'ils perdent leur emploi, est particulièrement problématique dans la mesure où l'ADEM n'est pas en mesure de contrôler si les non-résidents remplissent les conditions pour continuer à bénéficier des avantages luxembourgeois tout au long de leur période de chômage. Ce que la Commission propose ici ne sera pas facile à mettre en œuvre, et le gouvernement continuera à travailler d'arrache-pied pour trouver une solution qui puisse être mise en œuvre dans la pratique.

Nouveau cadre financier

126. Un autre défi auquel l'Union européenne est confrontée concerne les négociations sur le cadre financier pour la période après 2020. En raison du Brexit, nous perdrons la contribution du Royaume-Uni, ce qui représentait plus de 12 milliards d'euros en 2016. Et ceci à un stade où l'Union européenne est confrontée à de grands défis : numérisation, migration, défense, sécurité, pour ne citer que ces domaines. Sans les moyens nécessaires, l'Union européenne ne peut atteindre ses objectifs. Pour cette raison, nous devons nous efforcer à conclure un cadre financier efficace et à l'épreuve du temps. Chaque Etat membre doit prendre ses responsabilités et y contribuer. Cela signifie que le gouvernement luxembourgeois est également prêt à payer pour autant que cette augmentation du budget européen serve l'intérêt européen.
127. Actuellement, des discussions intenses sont en cours sur la conditionnalité de l'accès aux fonds européens. Parmi ces idées figure celle que l'accès aux fonds de cohésion devrait être subordonné au respect des principes de l'Etat de droit. Une autre idée serait celle d'aller vers une conditionnalité plus positive et d'aider les Etats membres qui, par exemple, accueillent plus de réfugiés que d'autres. Nous devons éviter une situation où l'objectif réel de la politique de cohésion européenne serait compromis. L'objectif de la politique de cohésion est celui de

rapprocher les Etats membres – c’est ce que l’on appelle dans le jargon de l’UE la « convergence » - et de réduire les disparités économiques. Cet instrument doit rester en place. Lier le bénéfice des fonds structurels et de cohésion à l’Etat de droit serait une impasse et punirait les mauvaises personnes. Mais rester silencieux, alors que les Etats membres piétinent les principes les plus élémentaires de la solidarité, n’est pas une option non plus.

128. Nous avons besoin d’une solution qui respecte le principe de solidarité, sans lequel notre Union ne peut fonctionner. J’y ai fait allusion quelques fois : la solidarité doit redevenir la principale ambition de l’Union. Lorsque les Etats membres se soustraient à la solidarité européenne au profit de gains politiques nationaux à court terme, nous allons dans la mauvaise direction. Avec un mécanisme de solidarité positive, en faveur des pays qui investissent dans la politique des réfugiés, et avec des sanctions plus sévères pour ceux qui ne la respectent pas - comme l’a souligné la Cour européenne de Justice -, nous irons dans la bonne direction.

Etat de droit

129. Non moins importants que la solidarité sont nos valeurs fondamentales communes et les principes de l’Etat de droit, tels que définis à l’article 2 du Traité de l’UE. Sans le respect de ces valeurs fondamentales, nous ne pouvons pas concevoir l’Union européenne comme une Union de valeurs. Chaque citoyen bénéficie de l’Etat de droit sans entraves. Dans certains Etats membres, les principes de l’Etat de droit sont malheureusement remis en doute. Il s’agit là d’Etats membres qui ne respectent plus les critères de Copenhague, dont nous fêtons le 25e anniversaire cette année.
130. En réaction aux problèmes liés à l’Etat de droit en Pologne, la Commission européenne a lancé la procédure de l’article 7 en décembre dernier. La Commission a publié jusqu’à présent quatre recommandations qui prouvent en détail qu’il existe un risque évident de violation grave de l’Etat de droit en Pologne. En outre, la Commission de Venise du Conseil de l’Europe, composée, comme vous le savez, d’éminents juristes, est parvenue aux mêmes conclusions. Avec les autres pays membres du Groupe des amis de l’Etat de droit, nous soutenons la Commission dans ses actions et continuons à compter sur le dialogue avec la Pologne, dans l’espoir que le gouvernement polonais change de cap et rétablisse l’indépendance de la magistrature. Si ce n’est pas le cas - et le Parlement polonais a approuvé la réforme contestée du système judiciaire la semaine dernière -, nous devons appliquer le mécanisme de l’article 7. Je me réjouis qu’il y ait dorénavant un dialogue entre la Pologne et la Commission, ce qui n’était pas le cas durant de nombreux mois. Mais je ne vois aucun progrès sur le fond. La publication, par le gouvernement polonais, d’un livre blanc sur la réforme de la justice la semaine dernière ne change rien à cela.

131. L'évolution de la situation en Hongrie, elle n'a pas de nom: on y observe que des organisations d'aide aux réfugiés sont criminalisées ! La Hongrie se dirige malheureusement à grands pas vers l'article 7.
132. Dans l'Union, chaque citoyen mérite de vivre dans une démocratie où il peut exprimer son opinion, où chacun a droit à des médias libres, à des juges indépendants, où la séparation des pouvoirs est respectée et où tout ce qui est lié aux droits de l'homme fondamentaux est à 100% en conformité avec les Traités de l'UE et avec le droit international. Il s'agit du ciment qui garantit la cohésion en tant que projet de paix. Ce projet ne doit pas s'effondrer.

Brexit

133. Il y a presque un an, le gouvernement britannique a pris la décision de quitter l'Union européenne. Il est clair qu'avec le Brexit, il n'y aura pas de gagnants. Nous sommes là dans un cas de figure « lose-lose ». Nous devons façonner l'avenir de l'Union européenne sans les Britanniques, mais espérons-le, pas l'avenir du continent. Il serait souhaitable que le Royaume-Uni reste un partenaire important après son départ.
134. Il y a deux semaines, l'accord de sortie a été déposé, comprenant les résultats de la première phase des négociations de sortie sur les droits des citoyens, l'Irlande et les finances de l'Union. Ce texte est censé être signé en automne, avant sa ratification par les Parlements britannique et européen. Il contient les modalités relatives à la période de transition, qui devrait durer du 30 mars 2019 au 31 décembre 2020. Durant cette période, le Royaume-Uni fera toujours partie du marché intérieur, conservera les mêmes obligations que tout Etat membre de l'UE, mais sans être représenté dans les institutions de l'UE, ce qui dans le jargon bruxellois s'appelle « tout sauf les institutions ».
135. L'accord de sortie régleme les droits des citoyens qui ont fait usage de leur droit à la libre circulation avant la fin de la période de transition. De nombreuses questions ont été résolues, mais certains éléments importants doivent encore être clarifiés. La version actuelle du texte implique que les citoyens britanniques qui viendraient au Luxembourg jusqu'à la fin de la phase de transition perdraient, après la phase de transition, leur droit de travailler dans un autre pays de l'UE ou d'offrir des services depuis le Luxembourg. Leur liberté de circulation serait limitée au seul Luxembourg. Dans le cas du Luxembourg tout particulièrement, cela n'aurait pas beaucoup de sens.
136. En ce qui concerne la question de la frontière irlandaise, l'UE27 a convenu avec les Britanniques qu'une frontière rigide sur l'île irlandaise doit être évitée et que l'accord du Vendredi Saint doit

être protégé. Un protocole annexé à la première version de l'accord de sortie prévoit une solution à la question de l'Irlande du Nord. Cette solution stipule que l'Irlande du Nord doit appliquer les règles européennes en matière de biens. Cette solution ne s'appliquerait que si la question irlandaise ne peut pas être résolue dans le cadre de nos relations futures avec le Royaume-Uni ou par le biais d'une autre solution spécifique. L'UE27 est prête à écouter les propositions britanniques concernant des solutions spécifiques. Toutes ces propositions doivent toutefois être compatibles avec l'intégrité du marché intérieur et de l'union douanière.

137. En ce qui concerne le futur partenariat avec le Royaume-Uni, il reste beaucoup à faire. Les grandes lignes et le contenu du nouvel accord sont censés être inscrits dans une déclaration qui doit être jointe à l'accord de sortie. Les conclusions des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE27 ce mois-ci serviront de base.
138. La semaine passée, le président Tusk a présenté à Luxembourg sa proposition concernant la future relation avec le Royaume-Uni. Il propose une coopération en matière de lutte contre le terrorisme international et de criminalité transnationale organisée, un accord garantissant que le trafic aérien ne s'effondre pas, ainsi qu'un accès aux programmes européens dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'éducation et de la culture. En ce qui concerne les relations économiques futures, le président du Conseil européen propose de négocier un accord de libre-échange et un accord douanier.
139. La forme envisagée pour nos relations économiques futures se base sur les annonces faites par le gouvernement britannique sur ce qu'il veut et sur ce qu'il ne veut pas, ainsi que sur la volonté de l'UE27 de faire en sorte qu'un pays qui a quitté le marché intérieur et l'union douanière ne soit pas mieux loti qu'un Etat membre.
140. Les Britanniques veulent mener une politique commerciale et réglementaire autonome ; ils veulent reprendre le contrôle de leurs frontières, ainsi que de la circulation de personnes. Plus que tout, ils veulent quitter la juridiction de la Cour de Justice de l'Union européenne.
141. La position du Luxembourg est la suivante : oui, nous voulons maintenir des relations étroites avec le Royaume-Uni, mais il est également important de préserver l'intégrité du marché intérieur et la compétitivité européenne et luxembourgeoise - en particulier celle de notre place financière. Par conséquent, nous nous opposons à toutes les formes de « cherry picking »: l'accès au marché intérieur n'est possible que si un Etat tiers prend des engagements clairs, surtout dans le domaine de la réglementation, et accepte par conséquent l'autorité de la Cour de Justice de l'UE.

142. Cependant, il ne peut pas y avoir non plus de « cherry picking » de la part de l'UE : chaque Etat membre a un domaine particulier auquel il attache plus d'importance que les autres. Ici, le principe de solidarité entre les 27 est indispensable : dans le futur accord avec le Royaume-Uni, les desideratas spécifiques de tous les Etats membres doivent être pris en compte. Pour ce qui est du Luxembourg, ceci inclut également les services financiers.
143. Oui, le Brexit est un défi. Le temps presse. Les entreprises, les citoyens et les administrations doivent se préparer à toute sorte de scénarios. Un scénario « sans accord » n'est pas encore écarté. Malgré cela, je suis convaincu que nous trouverons une solution commune.

Élargissement

144. Les uns veulent sortir, les autres veulent entrer... Des négociations d'adhésion sont en cours avec trois des cinq pays candidats, à savoir la Serbie, le Monténégro et, sur le papier, depuis 2005, avec la Turquie.
145. En avril, la Commission indiquera dans le contexte de la publication du paquet Elargissement, si les deux autres pays candidats, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie, remplissent les conditions pour l'ouverture des négociations.
146. Tous les pays des Balkans ont besoin d'une perspective d'adhésion crédible, y compris la Bosnie et le Kosovo. Il est également très clair que le processus d'adhésion est un processus individualisé et que le respect des conditions d'adhésion est primordial. L'année dernière, j'ai visité presque tous les pays des Balkans occidentaux afin de comprendre l'état d'avancement des réformes en cours.
147. En février, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie pour la région. Après la publication du paquet sur l'élargissement en avril, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie sera lancée lors du sommet de Sofia en mai.
148. En ce qui concerne la Turquie, il n'y a rien à signaler au niveau de l'adhésion. Pour le moment, rien n'est négocié, ni virgule, ni point. J'ai expliqué pourquoi. Le 26 mars, un sommet UE-Turquie aura lieu à Varna en Bulgarie. Si cette conversation permet de briser la glace, tant mieux. Mais le président turc doit traduire ses promesses en progrès concrets en matière de droits de l'homme. Pour être clair: cela signifie que les portes des prisons s'ouvrent et que le pays redevienne un Etat de droit. Autrement, nous ne pourrions pas avancer.

149. Tout comme la Commission et 95% des Etats membres, le Luxembourg n'est pas en faveur d'une suspension formelle du processus d'adhésion, car nous tenons à ne pas fermer la porte à la société civile dans ce pays.

Politique commerciale

150. Après 2016, qui a presque entièrement été consacrée à la signature de l'accord avec le Canada, 2017 fut une année tranquille en matière de politique commerciale. Vous savez que le gouvernement belge a souhaité savoir de la Cour de Justice de l'UE si le nouveau système de tribunal d'investissement (ICS) est compatible avec le traité de Lisbonne. Nous allons attendre le jugement de la CJUE avant de pouvoir entamer le processus de ratification du CETA.

151. En 2017, la question de la protection des investissements a également eu des conséquences juridiques plus importantes en matière de politique commerciale européenne. Car en mai 2017, la Cour de Justice de l'UE à Luxembourg a décidé que l'accord commercial avec Singapour relevait de la compétence partagée de l'Union et de ses Etats membres, en raison des dispositions relatives à la protection des investissements et de certains types d'investissements indirects inclus dans l'accord. En conséquence, la Commission a proposé de scinder les futurs accords commerciaux : d'une part, un accord commercial qui devra seulement être ratifié par le Parlement européen ; d'autre part, un traité d'investissement à ratifier par le Parlement européen et les parlements régionaux et nationaux.

152. Cette nouvelle approche de la Commission n'a pas encore été formellement acceptée par tous les Etats membres. Or, la plupart d'entre eux reconnaissent que l'Union européenne est compétente en ce qui concerne la politique commerciale européenne et que les propositions de la Commission dans ce domaine respectent l'esprit des traités de l'UE et la légitimité démocratique du Parlement européen. Cela ne signifie pas que les parlements nationaux ne doivent plus être impliqués. La Commission s'est engagée à maintenir les parlements nationaux et régionaux « parfaitement informés » - c'est le terme utilisé par Jean-Claude Juncker - en ce qui concerne les négociations des accords bilatéraux. Si nous optons pour des accords séparés, nous devons également veiller à ce que la coopération avec les parlements des Etats membres soit vraiment mise en œuvre.

153. En outre, la Commission a décidé de publier tous les projets de mandat et a demandé au Conseil de publier les mandats qu'il a adoptés.

154. La publication des mandats, y compris ceux qui ont été adoptés par le Conseil, est quelque chose que je réclame depuis longtemps. Nous avons absolument besoin de plus de transparence dans

notre politique commerciale, et je salue la décision de la Commission dans ce domaine. A ce stade, je voudrais saluer le travail et l'engagement de la Commissaire Malmström, qui s'est investie personnellement pour plus de transparence et a maintenu les contacts nécessaires avec les parlements régionaux et nationaux.

155. De fait, j'aurais préféré souhaiter évoquer les succès d'une politique commerciale multilatérale qui soit là pour tout le monde, et en premier lieu pour les pays les plus pauvres. Or, le bilan s'avère extrêmement décevant. En décembre, la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce a eu lieu à Buenos Aires. Malheureusement, cette réunion doit être considérée comme une occasion manquée pour relancer le commerce mondial et le rendre plus inclusif. A part quelques petites décisions, les Etats membres n'ont pas réussi à trouver un accord sur l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce à Buenos Aires.
156. Cependant, nous avons plus que jamais besoin d'une Organisation mondiale du commerce. Le commerce mondial doit absolument être réglementé dans un cadre multilatéral. L'alternative est le désordre et la loi du plus fort qui impose sa politique commerciale aux plus faibles. Les Etats-Unis bloquent actuellement la nomination de nouveaux juges. Si cela continue, l'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce ne pourra plus fonctionner.
157. La tendance de l'administration américaine à vouloir régler les choses de manière unilatérale, sans dialogue et sans prendre en considération ses amis et ses alliés, s'est considérablement accrue ces derniers jours. Il n'a échappé à personne que le président Trump ne s'est pas limité à annoncer des mesures rigoureuses dans les secteurs de l'acier et de l'aluminium, mais qu'il les a aussi mises en œuvre jeudi passé. L'UE s'est déclarée prête à réagir de manière déterminée et mesurée, dans le plein respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Nous devons éviter à être provoqués de manière inutile et à être poussés vers une guerre commerciale; or d'un autre côté, nous devons défendre nos intérêts.
158. Dans ce contexte, la Commission a identifié trois options que nous soutenons. Premièrement, il est crucial que nous déposions une plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce, afin que les mesures américaines soient considérées comme étant incompatibles avec le droit commercial. Cela va prendre du temps. Par conséquent, la deuxième option visera à neutraliser, dans les prochains mois, les dégâts à hauteur de plusieurs milliards qui frappent notre industrie, ceci par l'adoption de mesures visant les importations américaines, en pleine conformité avec les lois et procédures de l'OMC. Ces mesures concerneront l'acier, mais aussi certains produits industriels et agricoles emblématiques. Troisièmement, nous devons veiller à ce que le marché européen ne soit pas inondé de produits qui ne peuvent plus être vendus en Amérique. Cela se fera par la mise en œuvre de « mesures de sauvegarde » provisoires sur l'acier et l'aluminium.

159. L'industrie sidérurgique luxembourgeoise est impactée à hauteur de 10% de ses exportations d'acier. Pour cette raison, nous espérons toujours que le gouvernement américain se rendra compte que, d'un point de vue objectif et en tant que partenaire historique, l'Europe non seulement ne représente pas un danger mais peut aider, en particulier dans la recherche de solutions pour régler le problème des surcapacités dans le secteur de l'acier. Malheureusement, un premier échange de vues à Bruxelles samedi dernier n'a pas porté ses fruits, et le président américain semble vouloir imposer à l'Union une baisse des droits d'importation de l'UE.
160. Ceci est inacceptable. Si l'administration américaine refuse d'exempter l'Europe, nous serons tous unis derrière la Commission afin de garantir les intérêts du Luxembourg et de l'Europe.
161. Nous ne devons pas oublier à quel point le protectionnisme et les guerres commerciales ont causé des dommages au monde entier, et ont souvent provoqué des conflits.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DANS LE VOISINAGE DE L'UE

162. En parlant de conflits, nous devons malheureusement aussi nous tourner vers le voisinage de l'UE, vers l'Est, à savoir **l'Ukraine et la Russie**. Plus de 10.000 personnes ont perdu la vie depuis 2014 dans des combats dans l'Est de l'Ukraine et plus de 23.000 ont été blessées. Je suis extrêmement préoccupé par l'ampleur de la violence qui fait désormais partie de la vie quotidienne dans cette région. Il y a un an, j'ai pu voir de mes yeux la situation dans le Donbass. C'est bien sûr la population civile des deux côtés de la ligne de démarcation qui souffre le plus. La destruction constante des infrastructures civiles vitales, le bombardement des habitations, tout cela est inacceptable. Dans l'Est de l'Ukraine, une génération entière est en train de grandir avec la guerre et la vit au quotidien, et pour qui la violence devient une normalité.
163. Le Luxembourg soutient l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, sa souveraineté et son unité. Nous soutenons tous les efforts, en particulier ceux du Format Normandie et du groupe de contact trilatéral de l'OSCE, pour que la situation puisse évoluer dans la bonne direction. Nous nous attendons bien sûr à voir davantage de progrès dans la mise en œuvre des accords de Minsk.
164. Depuis le début du conflit, notre gouvernement a fourni plus de 1,7 million d'euros d'aide pour des projets humanitaires en Ukraine, principalement pour des infrastructures sanitaires et des projets en faveur des enfants. Nous continuerons aussi à soutenir la mission de l'OSCE.

165. 2017 a été une année importante pour l'approfondissement des relations entre l'**Ukraine** et l'Union européenne: l'accord d'association et l'accord de libre-échange sont officiellement entrés en vigueur et l'obligation de visa pour les Ukrainiens a été abolie. L'UE reconnaît ainsi les réformes effectuées par l'Ukraine. Mais nos voisins ukrainiens ont encore un long chemin à parcourir: en matière de lutte contre la corruption et de réforme de la justice, il reste encore beaucoup à faire. Il semble que l'enthousiasme, pour pousser résolument ces réformes, s'est quelque peu terni. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'il y aura des élections en Ukraine l'année prochaine. Malgré tout, le gouvernement ukrainien devra bien prendre ses responsabilités. Je voudrais également suggérer au gouvernement ukrainien de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe relatives à la nouvelle loi sur l'éducation.
166. En ce qui concerne notre relation avec la **Russie**, je voudrais commencer par nos relations bilatérales, qui auront bientôt 127 ans. Notre coopération avec la Russie couvre une panoplie de domaines, de la coopération culturelle et académique à l'industrie et aux nouvelles technologies. Nous avons également coopéré sur un chapitre plus sombre de notre histoire commune. Cet été, nos Archives nationales recevront les dossiers numérisés des enrôlés de force luxembourgeois de Tambov. L'année dernière, la Russie nous a remis des archives sur l'anniversaire du Traité de Londres.
167. Au niveau européen, rien n'a changé. Les sanctions que l'UE a adoptées contre 150 individus et 38 entités en réponse à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie ont été reconduites hier. Les sanctions économiques expireront à la fin du mois de juillet. En juin, le Conseil européen discutera de leur renouvellement. Je ne peux pas anticiper l'issue de ce processus, mais je me dois d'observer qu'il n'y a pas d'élément positif à noter.
168. La Russie est un partenaire très important de l'Union européenne, un important pays européen, un membre du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, mais la Russie doit également respecter les règles et respecter le droit international. Je m'inquiète de constater que les États-Unis et la Russie, deux pays majeurs pour la paix dans le monde, ignorent non seulement toutes les règles, mais continuent aussi à se distancer de plus en plus l'un de l'autre. Cela ne peut pas être bon, ni pour le monde, ni pour l'Europe.
169. Après la situation à l'Est, je voudrai désormais me pencher sur notre **voisinage méridional**.
170. Sept ans après la fuite de Ben Ali de Tunisie et la proclamation du « printemps arabe », la situation dans la région demeure plus préoccupante que jamais. Début février, j'ai visité la **Tunisie** où la transition démocratique est considérée comme un franc succès. Mais force est de constater que

la démocratie repose sur des bases fragiles, aussi longtemps que l'économie ne s'améliorera pas. C'est pour cette raison que nous souhaitons approfondir notre coopération avec la Tunisie.

171. De nombreux pays du Proche et du Moyen-Orient - comme la Syrie, l'Iraq, le Yémen, le Liban, et le Qatar pour ne citer que ceux-là - sont directement touchés par la **rivalité historique entre l'Arabie saoudite et l'Iran**. Cette rivalité s'accroît malheureusement de manière dangereuse. Il s'agit d'une question d'hégémonie régionale. C'est un conflit politique, et non pas un conflit religieux entre sunnites et chiites, même si la religion peut toujours être détournée pour assouvir des objectifs politiques. J'espère que la médiation, notamment de la part du Koweït et d'Oman, contribuera à désamorcer la situation.
172. La paix et la sécurité de l'UE dépendent très fortement des développements dans cette partie du monde. Nous devons coopérer avec nos partenaires pour vaincre les menaces communes. La **lutte contre le terrorisme** constitue l'une de ces menaces qu'il faut affronter collectivement, avec une détermination résolue, mais sans remettre en question nos valeurs, ni l'Etat de droit.
173. Il y a trois mois, le Premier Ministre de l'Iraq a annoncé que son pays avait été libéré complètement de l'emprise de Daech, après trois ans de campagne.
174. Au cours de ces trois années, plus de 18 000 Irakiens ont perdu la vie dans ces combats. Des pans entiers du pays ont été détruits. Même si l'Iraq a reçu le soutien de la coalition internationale, dont le Luxembourg est également membre, ce sont les Irakiens qui ont le plus souffert, pour leur pays, mais aussi pour nous tous.
175. Afin de souligner notre solidarité avec l'Iraq et dans la lutte contre le terrorisme, j'ai participé à **deux conférences au Koweït** en février: la réunion de la coalition internationale, où nous avons discuté des progrès réalisés dans la lutte contre Daech, ainsi que la conférence pour la reconstruction de l'Iraq. Le Luxembourg contribue à travers l'aide humanitaire et le déminage, en coopération avec nos partenaires de l'ONU, afin de créer de bonnes conditions pour la reconstruction du pays.
176. La reconstruction a également une dimension politique et socio-économique. Le Premier ministre irakien a déclaré que le prochain grand défi sera la lutte contre la corruption.
177. Si nous voulons éviter que le territoire irakien reste une terre fertile pour la propagation du terrorisme, des progrès devront être réalisés en termes de réconciliation nationale et de réformes politiques. Après les dégâts politiques occasionnés par le référendum sur l'indépendance kurde, Bagdad et Erbil se doivent de trouver un accord. Les deux parties peuvent

néanmoins s'appuyer sur la bonne coopération entre les peshmergas kurdes et les troupes irakiennes, qui a contribué à la défaite de Daech à Mossoul.

AFRIQUE

178. Notre voisinage, c'est également l'**Afrique**. Par son dynamisme et sa diversité, le continent africain est un partenaire extrêmement important pour l'Europe et pour le Luxembourg. Notre sécurité et notre bien-être sont étroitement liés. Il y a actuellement 1,2 milliard de personnes en Afrique; il y en aura 2,5 milliards en 2050. La moitié de la population africaine a moins de 18 ans. En 2030, ce chiffre grimpera aux deux tiers. Cette tendance contient beaucoup de potentiel, mais également des défis.
179. Le cinquième Sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine, qui s'est tenu à Abidjan en novembre dernier, a placé à juste titre la jeunesse au centre des préoccupations. Un certain nombre de priorités ont été retenues, sur lesquelles nous souhaitons collaborer plus étroitement dans les années à venir, afin de donner une perspective plus favorable à la jeunesse africaine: aux côtés de la consolidation de la paix, de la gouvernance et de la mobilité, il y va aussi de l'investissement dans l'éducation, les sciences et le progrès technologique. Le Luxembourg a quelque chose à offrir dans ces domaines.
180. Une paix durable et la prospérité ne sont possibles que lorsque la primauté du droit et les droits de l'homme sont respectés. Dans ces deux domaines, les jeunes de nombreux pays africains exigent toujours plus de la classe politique, à juste titre.
181. Il y a beaucoup de crises en Afrique, et nous devons tout mettre en œuvre pour les résoudre et empêcher l'émergence de nouvelles crises. La prévention est clé. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les discussions en Afrique du Sud sur l'expropriation des agriculteurs sans compensation financière.
182. D'un autre côté, il est réconfortant de voir que les institutions continentales et régionales, de l'Union africaine aux organisations régionales, jouent un rôle actif dans la prévention et la résolution des conflits.
183. Le **G5 Sahel** en est un bon exemple. Les cinq pays de la région du Sahel - la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad - se sont regroupés pour relever ensemble leurs défis communs. Le 6 février, j'ai pu participer au Sommet du G5 Sahel à Niamey au Niger: j'ai été impressionné par la détermination de mes collègues africains à vouloir maîtriser la situation sécuritaire dans la région.

184. En moins d'un an, ils ont réussi à constituer une force opérationnelle interarmées et à mener leurs premières opérations à la frontière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Une fois pleinement opérationnelle, cette force devrait pouvoir mieux contrôler les frontières entre les cinq pays et aider ainsi à lutter contre le terrorisme, le crime organisé et la contrebande. Hélas, l'attentat terroriste qui a frappé le centre de Ouagadougou le 2 mars, a encore une fois mis en évidence la gravité de la menace terroriste.
185. Avec l'ONU, l'UE et d'autres partenaires internationaux, le Luxembourg soutient le G5 Sahel et nous appliquons notre approche 3D éprouvée: les moyens de la diplomatie, du développement et de la défense sont mis en œuvre de manière complémentaire. Rien que l'an dernier, cela représentait un effort d'environ 100 millions d'euros. Parallèlement à notre engagement de longue date au Sahel avec notre coopération au développement, nous sommes également actifs dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. Nous avons décidé de renforcer la force commune du G5 Sahel avec de l'équipement médical et des formations à hauteur de 1,1 million d'euros. Puisque nous sommes convaincus que le Mali joue un rôle central dans la région, nous soutenons aussi spécifiquement le processus de paix dans ce pays.

ASIE

186. Les relations avec le **continent asiatique** sont également très importantes pour l'Union européenne et pour nous. Nous sommes entretemps représentés par cinq ambassades en Asie; elles couvrent un total de 15 pays, ainsi que le Secrétariat de l'ASEAN, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, basée à Jakarta, en Indonésie.
187. En novembre dernier, a eu lieu une visite d'État au **Japon** dans le cadre du 90e anniversaire de nos relations diplomatiques. Ce fut un grand honneur pour le Luxembourg, car c'était l'une des dernières visites d'Etat reçues par l'Empereur Akihito, avant qu'il ne lègue le trône à son successeur en avril 2019.
188. Nos relations avec la **Chine**, premier partenaire économique du Luxembourg en Asie, ont continué à bien se développer, également dans le contexte du 45ème anniversaire de nos relations diplomatiques, que nous avons célébré l'année dernière.
189. Nos contacts avec la Chine sont extrêmement divers et couvrent de nombreux domaines. Cela a été souligné par un certain nombre de visites de haut niveau l'année dernière, mais aussi au début de cette année. J'ai moi-même pu rencontrer le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi en novembre au Myanmar, pour faire le point sur nos relations bilatérales.

190. La diversité de nos relations s'exprime aussi par le fait que, en tant que membre de l'UE et dans le cadre des Nations Unies, nous discutons ensemble avec la Chine des droits de l'homme.
191. Le dialogue est important et la diplomatie luxembourgeoise continuera à travailler pour renforcer les relations politiques, économiques et culturelles avec la Chine.
192. En Asie, nous ne devons pas oublier nos relations politiques et économiques importantes avec l'**Inde**, ainsi que les bonnes perspectives de coopération avec l'**Indonésie**, la **Malaisie**, **Singapour** et la **Thaïlande**.
193. Sous le régime de Kim Jong-Un, la **Corée du Nord** continue de représenter un danger majeur pour la région et au-delà, pour la paix et la stabilité internationales. Nous devons maintenir la pression sur la Corée du Nord par des sanctions, mais aussi laisser la porte ouverte au dialogue afin de parvenir à une solution pacifique.
194. Au cours des Jeux Olympiques d'hiver à Pyeongchang, nous avons observé un rapprochement entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Un sommet entre le président sud-coréen et le leader nord-coréen est prévu pour la fin avril. Il faudrait bien évidemment se féliciter, avec toute la prudence requise, si ce troisième sommet intercoréen depuis la fin de la guerre de Corée, pouvait avoir lieu. Cela vaut également pour le sommet entre Donald Trump et Kim Jong-Un, qui est envisagé pour le mois de mai. Nous devons espérer que cette rencontre puisse mener à un dialogue multilatéral, et que par ce moyen on puisse aboutir au désarmement nucléaire complet de la Corée du Nord. L'engagement de la Chine et de l'Amérique sera un facteur crucial dans ce contexte.

AMÉRIQUE / AMÉRIQUE LATINE

195. Je viens de mentionner l'**Amérique**.
196. Au cours des derniers mois malheureusement, ce que beaucoup d'entre nous avaient craint s'est confirmé. Les États-Unis se retirent progressivement des enceintes multilatérales. Ainsi, l'administration américaine a annoncé son intention de se retirer de l'accord de Paris sur le climat. Les Américains ne participeront plus non plus aux négociations, au niveau de l'ONU, sur un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cette administration s'intéresse peu à la définition et à la défense des règles multilatérales que nous avons établies ensemble depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des règles qui, notamment dans le cadre des accords de libre-échange, visent à créer une richesse partagée pour chaque partie, dans le

respect de valeurs communes. Au contraire, le président Trump et son administration poursuivent résolument sur la voie « America First ».

197. Ceci place le partenariat transatlantique, en faveur duquel nous restons engagés à 100%, devant de nouveaux défis. Malgré ces difficultés, nous devons plus que jamais chercher de façon proactive le dialogue avec l'administration américaine.
198. Sur le continent américain, je voudrais aussi mettre en valeur notre partenariat avec des pays d'Amérique latine, en particulier avec le **Mexique**, le **Chili** et le **Mercosur**. L'Union européenne souhaite approfondir ces partenariats stratégiques à travers de nouveaux accords politiques et économiques, qui établissent nos valeurs démocratiques et sociales au niveau international.
199. L'accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et **Cuba** est d'application depuis l'année dernière. Cette Chambre l'a ratifié en janvier 2018. L'accord ouvre un nouveau chapitre dans les relations entre l'UE et Cuba, en permettant la collaboration, par le dialogue politique et la coopération, sur des questions importantes comme les droits de l'homme ou les réformes économiques. Ceci est d'autant plus important dans une période où la cohésion, sur les valeurs partagées, a souffert en Amérique latine en raison de la situation au **Venezuela**.
200. Ce pays continue de se transformer en un régime autocratique sous Nicolas Maduro, qui depuis août dernier, a monopolisé les trois pouvoirs constitutionnels. La situation humanitaire devient de plus en plus précaire. L'UE a soutenu des initiatives visant à établir un dialogue entre le gouvernement et l'opposition, et applique en même temps des sanctions pour faire pression. Il est essentiel qu'en tant qu'UE, nous soyons résolument engagés pour un avenir démocratique au Venezuela.
201. Il y a aussi des développements plus positifs en Amérique latine. Parmi ceux-ci figure sans aucun doute le processus de paix en **Colombie**, qui progresse malgré un certain nombre d'obstacles. Nous devons garder un œil sur les élections présidentielles dans les mois à venir. Elles auront lieu à un moment critique. Le Luxembourg a apporté son soutien au processus de paix cette année en contribuant à un projet de promotion de la justice transitionnelle en Colombie. Nous continuons de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de l'UE pour la Colombie.
202. Avec l'ouverture de notre ambassade à Brasilia, notre première ambassade sur le continent sud-américain, le Luxembourg souhaite approfondir ses liens politiques et économiques avec le **Brésil** et la région. Le Brésil est vaste comme un continent. C'est une région qui revêt une importance croissante pour les entreprises luxembourgeoises opérant à l'étranger, une région avec laquelle nous partageons aussi des liens historiques, notamment à travers l'histoire de l'industrie

sidérurgique. De nos jours, de nombreux Brésiliens d'origine luxembourgeoise sont fiers de leurs racines et participent activement à la dynamisation des relations avec le Luxembourg. Lors de l'inauguration de notre ambassade, le 1er mars 2018, j'ai personnellement été témoin de ces relations dynamiques et j'ai pu me faire une idée de la richesse des liens que nous entretenons avec le Brésil.

SÉCURITÉ

203. Pour le partenariat transatlantique et notre sécurité, l'**OTAN** joue un rôle central. Les sommets du Pays de Galles en 2014 et de Varsovie en 2016 ont indiqué la direction principale. Le Luxembourg apporte sa part à la défense collective. Nous avons activement participé aux mesures de réassurance, notamment en déployant un contingent luxembourgeois en Lituanie, et nous continuerons de le faire.
204. Dans l'UE, une étape importante a été franchie à la fin de l'année dernière. Le Luxembourg a contribué au lancement de la coopération structurée permanente (**PESCO**). Nous faisons ainsi partie des pays qui œuvrent en faveur d'une plus grande coopération dans le domaine de la défense européenne. Cette étape était nécessaire pour faire progresser nos investissements, notre recherche et nos capacités en tant qu'Européens, d'une manière plus coordonnée et efficace. Pour le Luxembourg, il ne fait aucun doute qu'une défense européenne plus forte renforce également l'OTAN.
205. Je tiens à souligner une nouvelle fois qu'il ne faut pas se focaliser sur la question des 2%. La sécurité est bien plus qu'une affaire de défense. Lorsque le Luxembourg investit 1% de son RNB dans l'aide publique au développement et l'aide humanitaire, il s'agit là aussi d'une contribution à la sécurité. Si beaucoup de pays en faisaient autant, il y aurait beaucoup moins de conflits dans le monde.
206. Dans l'esprit de l'approche « 3D », nous continuons également à participer à des missions civiles et militaires. Qu'il s'agisse d'un expert en déminage en Afghanistan, d'un officier de police au Niger, d'un avion de patrouille en Méditerranée, d'un sous-officier de la Mission de formation de l'UE au Mali ou de capacités de communication par satellite: le Luxembourg met la main à la pâte et il est considéré par ses partenaires comme un pays responsable et solidaire.
207. Etre responsable, c'est aussi investir dans **un monde plus sûr avec moins d'armes**. C'est ce que fait le Luxembourg.

208. Dans les mois à venir, une nouvelle loi entrera en vigueur, qui modernisera notre cadre national de contrôle des exportations de marchandises sensibles. Dorénavant, une décision commune du ministre de l'Économie et du ministre des Affaires étrangères sera nécessaire pour éviter que des équipements militaires ou d'autres biens sensibles ne soient transportés via le Luxembourg vers des destinations où ils risquent d'être utilisés pour commettre des violations du droit international.
209. Cela correspond à nos obligations en vertu du Traité sur le commerce des armes.

BENELUX ET SIÈGE

210. Commerce, exportations, transit: malgré un monde globalisé, les relations bilatérales avec nos pays voisins demeurent très importantes. Vous savez que **l'Union du Benelux** fête ses 60 ans cette année. Au sein de cette Union, nous veillons à ce que nos trois pays concentrent leur coopération sur les secteurs qui apportent une valeur ajoutée concrète pour nos citoyens. Avec le ministère de l'économie, nous travaillons à l'abolition des restrictions territoriales qui, sur le plan international, désavantagent les détaillants au Luxembourg.
211. Les visites et les déclarations communes du Benelux démontrent clairement que nous avons plus d'influence ensemble, et que nous pouvons apporter des changements. Le Benelux devrait continuer à jouer son rôle de laboratoire d'idées européen. Nous devons cependant être conscients du fait qu'il peut y avoir des divergences entre les pays du Benelux, entre autres en ce qui concerne les questions de réforme de l'UE. Exemple: la position néerlandaise sur le cadre financier de l'UE après 2020. Le Luxembourg ne partage pas cette position.
212. Au cours de la soixantième année de l'Union du Benelux, le Luxembourg a pu accueillir pour la première fois une institution commune: la **Cour de Justice Benelux**. Ceci est cohérent avec le développement d'un centre de compétence international dans le domaine de la justice au Luxembourg et reflète l'importance croissante de cette Cour.
213. Avec sa **politique du siège**, le Luxembourg continue de travailler à la consolidation et au développement de la présence des institutions européennes et internationales qui ont leur siège à Luxembourg.
214. Avec la Commission européenne, nous travaillons à la mise en œuvre de l'accord que j'avais conclu fin 2015 avec la Commissaire Georgieva. Dans cet accord, nous avons conclu entre autres que la Commission développerait sa présence dans trois domaines: les affaires financières, judiciaires et numériques. Cet accord est important pour le Luxembourg: nous voyons beaucoup

de complémentarité avec le développement de notre économie, ainsi que pour le Luxembourg en tant que lieu d'implantation dynamique. L'adoption du règlement relatif à la création du Parquet européen l'année dernière - dans lequel le Luxembourg a été confirmé comme pays hôte - est une autre bonne nouvelle pour le Grand-Duché. À côté de la Cour de justice européenne et du Tribunal, le pilier judiciaire est ainsi renforcé ici au Luxembourg.

215. 2018 est également une année importante pour la NSPA, l'agence de l'OTAN dont le siège est à Capellen. Elle fêtera son 60ème anniversaire cette année, ainsi que le 50ème anniversaire de sa présence au Luxembourg. Nous sommes fiers de l'accueillir. C'est une agence qui a beaucoup de potentiel et notre coopération est excellente.

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

216. La diplomatie luxembourgeoise est au service du pays, de ses citoyens et de ses entreprises. Elle contribue ainsi au développement de notre économie.

217. C'est dans l'esprit d'une « diplomatie économique » dynamique que nous gérons également notre réseau d'ambassades, de consulats, de bureaux de commerce et d'investissements, les LTIO qui relèvent du ministère de l'Économie. Nous avons maintenant des ambassades bilatérales dans 32 pays, auxquelles s'ajoutent nos représentations permanentes auprès des organisations multilatérales, les co-accréditations de nos ambassades, nos ambassadeurs non-résidents, nos consulats généraux, nos consulats honoraires et nos conseillers de commerce extérieur. Je tiens à souligner ici que nos collaborateurs, dans l'ensemble du réseau, travaillent avec beaucoup d'engagement.

218. Notre diplomatie économique poursuit des objectifs très concrets. Dans le cadre de ma visite à Lima, à la fin de l'année 2017, les autorités péruviennes ont accepté de retirer le Luxembourg de leur liste noire, décision qui a été rendue effective en janvier de cette année. Des résultats positifs similaires ont pu être recueillis avec l'Arménie. De telles démarches sont importantes pour l'image internationale du Luxembourg, et elles ont un impact sur les conditions dans lesquelles nos entreprises peuvent opérer à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères continuera à s'engager pour ces objectifs à l'avenir.

CONCLUSION

219. Contrairement à ce que l'on peut croire, la diplomatie n'est pas l'art de tourner autour du pot. Un bon diplomate n'est pas quelqu'un qui réfléchit à deux fois avant de ne rien dire, selon la

formule d'un ancien Premier ministre britannique. La diplomatie a besoin d'honnêteté et d'une bonne dose de franc-parler. Le dialogue - et c'est bien là le cœur de la diplomatie et de la politique étrangère - ne peut fonctionner que lorsqu'on est aussi prêt à dire les choses franchement, clairement, et à dire des vérités, même si elles sont parfois gênantes.

220. En même temps, il faut soi-même être capable d'encaisser la critique. Cela vaut également pour le Luxembourg. Il y a deux mois, j'étais à Genève pour présenter notre rapport national dans le cadre de l'Examen Périodique Universel. De nombreux pays sont intervenus pour saluer les progrès réalisés par notre gouvernement et ses différentes administrations. De nombreuses recommandations constructives ont également été formulées, sur la manière dont nous pouvons améliorer nos politiques visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme au Luxembourg. Nous allons prendre en compte ces conseils afin d'avancer dans ce domaine très important.
221. Le Luxembourg vit d'un système multilatéral qui est fondé sur la primauté du droit. Et nous voulons continuer à l'avenir à assumer nos responsabilités au sein de ce système, en nous engageant pour nos valeurs et les droits de l'homme.
222. Ce mois-ci, le Luxembourg rejoindra la « Coalition pour les droits égaux », à l'invitation du Chili et du Canada. Il s'agit d'un groupe de pays qui s'engagent pour les droits des personnes LGBTI. De cette façon, notre action dans ce domaine est reconnue au niveau international.
223. Nous prévoyons également d'adopter, cette année, un plan d'action national pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
224. De mars 2019 jusqu'à mars 2020, le Luxembourg présidera l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Notre Présidence sera notamment marquée par la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la libération d'Auschwitz. Etant donné que les derniers survivants de la Seconde Guerre mondiale sont en train de nous quitter, nous voulons faire en sorte que la mémoire et les leçons de la Shoah perdurent.
225. Vous savez que le Luxembourg a posé sa candidature pour assumer dans les années 2022 à 2024, pour la première fois dans son histoire, la responsabilité de membre à part entière du Conseil des droits de l'homme. Nous voulons être un membre fiable, engagé et courageux de cet organe suprême des Nations Unies pour les droits de l'homme.

226. Notre expérience très positive au Conseil de sécurité de l'ONU en 2013-2014 nous sera utile à cet égard. Cette expérience a également incité le Luxembourg à poser sa candidature pour un nouveau mandat au Conseil de sécurité, pour les années 2031-2032.
227. Vous le voyez, la diplomatie luxembourgeoise ne se concentre pas seulement sur les crises contemporaines, mais aussi sur le long terme. La force de notre politique étrangère, à mes yeux, réside dans la continuité du travail, dans la continuité en termes d'engagement. La Chambre des Députés y contribue également, par le biais de la diplomatie parlementaire. Je voudrais donc vous remercier pour vos efforts.
228. Cet été, Nelson Mandela aurait célébré son 100^{ème} anniversaire. « Madiba » nous a inspirés par son courage, et la dignité avec laquelle il a combattu et fini par surmonter le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. La devise suivante est souvent associée à Nelson Mandela, et elle correspond bien à l'œuvre de sa vie: « It always seems impossible until it's done », cela semble toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait.
229. Il reste beaucoup à faire pour que le monde tourne comme il devrait le faire. Mais avec la bonne attitude, beaucoup est possible.

Je vous remercie de votre attention.